

Dans le seul but d'améliorer la lisibilité, l'orthographe spécifique au sexe n'est pas utilisée. Tous les termes personnels figurant sur ce site sont donc censés être neutres du point de vue du genre.

## 50. Seniors

### **Art. 50 R** ègles générales

Art. 50.1 Tous les Seniors (dames et hommes) des diverses catégories sont soumis à ce règlement dès lors qu'ils sont membres actifs de Swiss Bowling (SB).

Art. 50.2 La saison est définie selon le règlement de SB.  
Un joueur/une joueuse devient Senior lors qu'il/elle a atteint son 50ème anniversaire.

### **Art. 51** Catégories

Art. 51.1 Catégorie femmes = à partir du 50ème anniversaire  
Catégorie hommes = à partir du 50e anniversaire.

La date limite est le jour du début de l'événement en question.

**Cette répartition est valable sur le plan international (Tournois Seniorset Championnat d'Europe).**

### **Art. 51.2** Handicap

Les joueurs des catégories féminine et masculine reçoivent un handicap.

A partir du 50ème anniversaire = 0 quille Hdc, à partir du 51ème anniversaire = 1 quille Hdc.  
pour chaque année d'âge.

Exemple : un joueur de 65 ans reçoit 15 quilles Hdc.

Art. 51.3 Il n'y aura plus de catégories seniors A/B ou vétéran.  
La différence d'âge entre 50 et 65 ans sans handicap est trop marquée et ne peut être considérée comme une exception.

### **Art. 52** Championnats Suisses

#### **Art. 52.1** Participation

Art. 52.1.1 Peuvent participer uniquement les joueurs/joueuses qui sont en possession d'une licence SB valable

Art. 52.1.2 Les licenciés SB étrangers ont le droit de participer aux Championnats Suisses, ils peuvent remporter le titre de Champion Suisse, mais ils ne peuvent pas représenter la Suisse à l'étranger (Championnat d'Europe).

#### **Art 52.2** Déroulement

Art. 52.2.1 Les Championnats Suisse se déroulent chaque année dans les disciplines suivantes:

Art. 52.2.2 **Qualification régionale D/F - Simple/Double**

Les championnats suisses de simple/double se déroulent en **deux** phases.

**Qualification** : régionale d'un jour.

Les qualifications (**6/8 matches**) sont marquées simultanément pour les simples et les doubles.

**Finale** : un week-end le samedi en double et le dimanche en simple

Art. 52.2.3 **Nombre de qualifiés/es pour les finales**

**Finale du double :**

Catégorie double dames 4 qualifiés par région D/F

Catégorie double hommes 4 qualifiés par région D/F

**7 jeux en mode Petersen. 40 points de bonus pour une victoire et 20 pour un match nul.**

Art. 52.2.4 **Finale du simple**

Catégorie simple dames 5 qualifiées par région D/F

Catégorie simple hommes 5 qualifiés par région D/F

**9 matches Mode Petersen. 20 points de bonus pour une victoire et 10 pour un match nul.**

Art.52.2.5 **Les championnats suisses seniors doivent avoir lieu avant le 31.12 de la saison en cours (la finale aura lieu à Muntelier)**

**Art. 53 Championnats d'Europe**

Art. 53.1 **Participation ESC (European Seniors Championship)**

Art. 53.2 SB se réserve le droit de participer à l'ESC, mais les joueurs doivent être en possession d'un passeport suisse valide.

La sélection sera effectuée par les SB seniors responsables en collaboration avec le conseil d'administration du SB.

Le financement est partiellement ou entièrement couvert par SB, (mais dépend du fonds).

**à l'ESBC les joueurs et joueuse peuvent y participer des 49ans pour autant qu'ils aient 50 ans dans l'année de la compétition**

**Art. 54 Participation ESBC (European Seniors Bowling Championships)**

Art. 54.1 SB ne financera plus l'ESBC, les joueurs peuvent participer mais doivent payer la totalité des coûts eux-mêmes.

L'organisation de l'événement sera prise en charge par le SB Seniors responsable.

**Divers:**

Les règles de Swiss Bowling et de la EBF s'appliquent. En cas de questions et d'ambiguïtés qui ne sont pas couvertes par le règlement, le Comité exécutif prendra la décision finale.

**La version allemande fait autorité.**

**Ces modifications ont été approuvées le ??????? par la commission sportive de SB et entreront en vigueur le 01.07.2024.**